

**RÈGLEMENT Z-3001-132-24
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Z-3001
VISANT À AJOUTER LE CODE NUMÉRIQUE DE L'USAGE « 5999 AUTRES
ACTIVITÉS DE VENTE AU DÉTAIL » À LA GRILLE
DE CLASSIFICATION DES USAGES**

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2024-06-358, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Michel Gendron lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE les premier et second projets de règlement P1-Z-3001-132-24 et P2-Z-3001-132-24 ont été adoptés lors de séances ordinaires du conseil tenues les 10 juin 2024 et 2 juillet 2024, par les résolutions 2024-06-363 et 2024-07-450;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

L'annexe « B » du règlement Z-3001 est modifiée par l'ajout d'une ligne pour le code numérique de l'usage « 5999 Autres activités de vente au détail » à la suite du code « 5992 Vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales » tel qu'illustré ci-dessous :

GRILLE DE CLASSIFICATION DES USAGES												
Code numérique des usages (voir note 1)	Classes d'usages Usages associés	Commerce de voisinage	Commerce artériel	Commerce semi-industriel	Commerce spécial	Industrie légère	Industrie lourde	Institution	Conservation	Parc et espace vert	Utilité publique	Agriculture
		C1	C2	C3	C4	I1	I2	P1	P2	P3	U1	A1
599 sauf 5992 et 5999	Autres activités de la vente au détail	●	●									
5992	Vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales			●								
5999	Autres activités de vente au détail		●									

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 3

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce 4 octobre 2024.

Le maire,

Le greffier,

Éric Allard

George Dolhan, notaire

Avis de motion :	10 juin 2024
Dépôt du projet de règlement :	10 juin 2024
Adoption du premier projet :	10 juin 2024
Tenue de l'assemblée publique:	26 juin 2024
Adoption du second projet :	2 juillet 2024
Adoption du règlement :	26 août 2024
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	30 septembre 2024